



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12/12/2019 s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Gérard Millet, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Kadir Mebarek, Madame Renée Wojeik, Monsieur Romaric Moyon, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Jean-Pierre Rodriguez, Madame Ségolène Durand, **Adjoints**

Madame Josette Chabane, Monsieur Gérard Pillet, Madame Marie-Rose Ravier, Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Monsieur Henri Mellier, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Mourad Salah, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Mohamed Mokeddem, Madame Chrystelle Marosz, Madame Valérie Vernin, Madame Eliana Valente, Monsieur Claude Bourquard, Monsieur Thierry Brisson, Monsieur Baytir Thiaw, Madame Bénédicte Monville De Cecco, Madame Djamilia Smaali Paille,
Conseillers Municipaux

ABSENTS NON EXCUSES:

Madame Patricia Astruc-Gavalda, Monsieur Anthony Lemond, Monsieur François Kalfon, Madame Farida Atigui, Monsieur Thomas Guyard, Madame Marine Gaignard

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Noël Boursin a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Monsieur Xavier Luciani a donné pouvoir à Monsieur Gérard Millet, Monsieur Jean-Claude Coulleau a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Jocelyne Langmann a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène Grange, Madame Alexandra Duverne a donné pouvoir à Madame Chrystelle Marosz, Monsieur Christian Clause a donné pouvoir à Madame Brigitte Tixier

SECRETARE :

Madame Marie-Rose Ravier

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Marie-Rose Ravier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 7 novembre 2019.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Fixé la rémunération des Agents recenseurs et du Coordonnateur communal dans le cadre du recensement de la population 2020.
- ✓ Approuvé la Charte de partenariat avec l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale.
- ✓ Approuvé le principe de cession à titre onéreux de photographies issues de la photothèque municipale aux candidats têtes de liste déclarés aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020.
- ✓ Approuvé le Règlement Intérieur du personnel des Résidences-Autonomie Yvonne de Gaulle et Blanche de Castille.
- ✓ Autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2019 et autorisé l'engagement, la liquidation, et le mandatement des dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une Autorisation de Programme dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice 2020 par les délibérations d'ouvertures d'Autorisations de Programme 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.
- ✓ Approuvé l'Avenant n° 2 à la Convention d'utilisation de locaux entre la Ville et la CAMVS relative à l'exercice de la compétence "Université Inter-Ages".
- ✓ Approuvé la Convention de mise à disposition de locaux communaux à conclure avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour l'exercice de la compétence "Programme de Réussite Educative".
- ✓ Créé la Commission de Contrôle Financier et désigné ses membres :
 - Titulaires :*
 - M. Mebarek
 - M. Mellier
 - Mme Stentelaire
 - Mme Wojeik
 - M. Bourquard

 - Suppléants :*
 - Mme Rakotomanana
 - M. Salah
 - M. Hadbi
 - Mme Marosz
 - Mme Monville de Cecco

- ✓ Approuvé la clôture du Budget annexe Eau au 31 décembre 2019, accepté la reprise de son actif et de son passif dans le Budget Principal.
- ✓ Pris acte du Rapport annuel d'activité 2018 de la société Véolia, Déléataire de Service Public de distribution d'eau potable, et du Rapport de Monsieur le Maire sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS).
- ✓ Pris acte du Rapport annuel d'activités et du Compte-rendu financier produits par la STAHL pour le service de production et de distribution de chaleur à Melun, saison 2017/2018, dont elle est déléataire.
- ✓ Approuvé le principe de cession de l'intégralité des 6 882 314 KWhcumac de Certificat d'Economie d'Energie déposés par la Ville à un prix estimé entre 8 et 10 €/MWhcumac.
- ✓ Approuvé l'Avenant n° 24 au Traité de concession et la Convention d'exploitation des parcs de stationnement et du stationnement de surface relatif à l'organisation de l'opération « Samedi moitié prix ».
- ✓ Approuvé la Convention relative à l'organisation de l'opération « Samedi moitié prix » sur le parking Gaillardon avec la société Indigo.
- ✓ Approuvé l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 163 et n° 165 situées sur la Plaine de Montaigu à l'euro symbolique.
- ✓ Approuvé la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV « 438 Pomponne Le Grimpé ».
- ✓ Approuvé l'Avenant n° 1 portant transformation de la Convention Cadre pluriannuelle "Action Cœur de Ville" en Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).
- ✓ Pris acte du Rapport annuel d'activités et du Compte-rendu financier de l'année 2018, produits par la Société Lombard et Guérin, Déléataire du Service Public des marchés d'alimentation de Melun.
- ✓ Autorisé la tenue du marché au Mail Gaillardon les mardi 24 et 31 décembre 2019, de 7h00 à 13h30, au lieu des mercredis 25 décembre 2019 et 1^{er} janvier 2020.
- ✓ Décidé d'appeler la Maison de l'enfance située 1 rue Picot "Maison de l'enfance - Nicole Chapel".
- ✓ Adopté le Règlement de Fonctionnement des Etablissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Melun applicable au 1^{er} janvier 2020.
- ✓ Fixé la participation financière des familles pour les structures petite enfance, accueil collectif et accueil familial, applicable au 1^{er} janvier 2020.

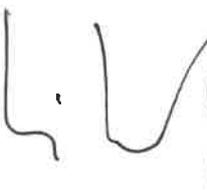
- ✓ Approuvé les termes de la Convention d'objectifs et de financement "Plan d'investissement d'accueil du jeune enfant - équipements d'accueil du jeune enfant financés par la Prestation de Service" pour l'extension du multi accueil "Les Oursons".
- ✓ Décidé de supprimer au Tableau des effectifs :
 - Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (2h/semaine),
 - Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (4h/semaine),
 - Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe (15h30/semaine),
 - Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (10h/semaine).
- ✓ Créé à temps complet au Tableau des effectifs :
 - Un emploi d'Assistant d'enseignement artistique,
 - Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe.
- ✓ Modifié les ratios d'avancement de grade.
- ✓ Approuvé la Convention avec le Centre de Gestion 77 relative à l'organisation des concours et examens professionnels pour l'année 2020.
- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion 77 afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie agréée.
- ✓ Approuvé les termes de l'Avenant à la Convention de prestation de restauration conclue avec l'association "Le Cercle Mixte de l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale".

QUESTIONS ORALES

1/ A propos du PLU – question posée par Madame Monville de Cecco

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire




Monsieur Louis Vogel